

Commune de PRISSÉ – 71960

NOTE SYNTHETIQUE SUR LE BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL VOTÉ LE 5 avril 2022

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL 2022

1/ Eléments de contexte sur la situation financière de la commune

La population totale de Prissé : source INSEE

2017	2018	2019	2020	2021	2022
2 047 hab	2 073 hab	2 090 hab	2 043 hab	1 999 hab	1 956 hanb

La population DGF de Prissé :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
2 082 hab	2 107 hab	2 125 hab	2 078 hab	2 034 hab	1 988

La population de la commune était en constante évolution depuis plusieurs années mais le recensement effectué en 2019 a montré une légère baisse qui sera prise en compte dans les années futures, lorsque ce dernier sera officialisé.

La commune de Prissé fait partie de Mâconnais Beaujolais Agglomération, à fiscalité propre.

Les contributions professionnelles (CFE, CVAE, IFR, TASCOM) sont donc perçues par l'Agglomération qui reverse en contrepartie une attribution de compensation (ACTP) correspondant au produit communal de la taxe professionnelle 2004, diminuée du coût net des charges transférées.

Suite au renouvellement du conseil municipal en 2020, ce budget prend donc en compte les orientations de ce nouveau conseil et le programme d'investissement annoncé de rénovation thermique de l'école.

2/ Priorités du budget 2022

Le budget 2021 se clôture avec un excédent de fonctionnement cumulé de 379 021.21 € affecté au besoin de financement de l'investissement pour 230 453.26 € et 148 567.95 € qu'il convient de reporter en fonctionnement 2022.

Ce résultat intègre la reprise au budget principal de l'excédent de fonctionnement de 335.37 € et de l'investissement de 8 737.46 € du budget du SIVOM de la Petite Grosne suite à sa dissolution et au transfert de cette compétence à l'agglomération.

Les priorités d'investissement sont le lancement des travaux de rénovation thermique de l'école, la poursuite de la démolition de l'ancienne pharmacie pour l'aménagement d'une aire de stationnement en centre bourg, la mise en accessibilité des bâtiments publics (travaux groupe scolaire et étude Eglise/bibliothèque) suite à l'approbation de notre Ad'ap, l'aménagement et

sécurisation de la Route Blanche et du carrefour des Jyrondelles/voie verte et des travaux divers de réfection de la voirie.

Sont espérés la poursuite de la ZAC des Jyrondelles car la procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains est arrivée à son terme, et la démolition des ex-saveurs régionales par le concessionnaire retenu pour la création de nouveaux logements.

Des études seront également menées pour décider du devenir de l'ancien bâtiment de la menuiserie Place de l'artisanat.

2.1- Dépenses de fonctionnement

Le budget 2022 pour les dépenses de fonctionnement a été établi au plus juste, certains travaux d'entretien de bâtiment et voirie sont reportés en 2023.

Les charges à caractère général sont en hausse. Le poste le plus important reste les dépenses d'énergie qui passe de 85 000 € à 122 000 € en intégrant la hausse du prix du gaz bien que lissée sur deux exercices, puis l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie. Les fournitures d'entretien et de petits équipements sont en hausse du fait de l'augmentation de la fréquence de nettoyage des locaux, l'achat de consommables jetables et nouveaux produits désinfectants pour lutter contre la covid 19.

Une création de poste est actée au 1^{er} janvier 2022 pour l'embauche d'un adjoint technique en remplacement d'un agent de maîtrise actuellement en congé de longue durée et qui sollicite une retraite pour invalidité (en cours d'examen). Les charges de personnel sont en légère baisse puisqu'il sera radié des cadres à la fin du 1^{er} semestre. Cette dépense est compensée partiellement par le remboursement de notre assurance, d'où une recette en atténuation de charges.

Les autres charges de gestion courante (indemnités de fonction, subventions aux associations) sont quasi identiques à 2021. Seule la subvention au CCAS est en baisse (6 000 €) car il a été décidé de revenir au système d'avant covid, à savoir soit le repas ou soit le colis.

Une aide exceptionnelle de 1000 € est décidée en soutien aux populations victimes du conflit en Ukraine

Les autres postes sont subis telles les contributions obligatoires aux syndicats intercommunaux. A noter que la contribution au service départemental d'incendie est désormais réglée par l'Agglomération qui la déduit de notre ACTP.

Comme les années précédentes, les nouvelles dépenses à notre charge continuent d'impacter le budget communal, à savoir :

- Instruction du droit des sols par Mâconnais Beaujolais Agglomération suite au désengagement de l'Etat : + 10 944.82 €,
- La participation au fonctionnement de la micro crèche retenue par Mâconnais Beaujolais Agglomération sur notre attribution de compensation : 46 264 € (calculée en fonction du nombre d'enfants priséens inscrits dans les crèches communautaires, en nette hausse par rapport au coût 2021 de 26 512.72 € car la fréquentation avait baissé du fait du covid),
- A compter de cette année, le transfert de la compétence gestion des eaux pluviales (GEPU) à MBA sera également retenue sur notre ACTP à hauteur de 60% (40% pris en charge par MBA), soit 8 714 € / an.

Le total des prévisions des dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement, est de 1 262 620 € en 2022, en légère hausse par rapport à 2021 de 1 248 106 € (hausse de l'énergie, de l'entretien des bâtiments.)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	414 900,00	0,00	453 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	653 300,00	0,00	643 875,00
014	Atténuations de produits	4 300,00	0,00	4 300,00
65	Autres charges de gestion courante	138 600,00	0,00	127 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 211 100,00	0,00	1 229 075,00
66	Charges financières	16 584,00	0,00	14 075,00
67	Charges exceptionnelles	2 160,00	0,00	2 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		100,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 229 844,00	0,00	1 245 450,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	364 685,00		288 617,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	18 262,00		17 170,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		382 947,00		305 787,00
TOTAL		1 612 791,00	0,00	1 551 237,00

La section de fonctionnement s'équilibre donc à 1 551 237 € en dépenses et recettes.

2-2 Recettes de Fonctionnement

- DGF (dotation globale de fonctionnement) :

Connues au jour du vote du budget, les dotations attribuées sont les suivantes

2017	2018	2019	2020	2021	2022
121 286 €	119 299 €	116 886 €	110 386 €	102 678 €	95 472 €

La DGF est diminuée, de même que la Dotation de Solidarité Rurale (30 764 € en 2022 contre 31 710 € en 2021), et la dotation nationale de péréquation (4 269 € en 2022 contre 8 538 € en 2021).

La variation pour ces trois dotations de l'état est de – **12 421 €** pour la commune.

- Taux d'imposition 2022 :

En 2020, l'équilibre budgétaire a été possible sans augmentation. Il en a été de même pour l'année 2021.

A noter qu'à partir de 2020, seuls les taux de la taxe foncière et du foncier non bâti peuvent être augmentés par décision municipale. Suite à la réforme de la taxe d'habitation qui exonère en 2021 80% des contribuables, les ressources communales sont garanties par le transfert à la commune de la part départementale de taxe foncière bâtie et la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage qui est calculé en 2021 et figé pour les années suivantes.

Aussi en 2021, pour notre commune, le taux de référence de la taxe foncière bâtie était de 36.72 % (taux communal de 16.64 % + taux départemental de 20.08 %), avec un coefficient correcteur de 0.865626.

Pour 2022, le produit net attendu ne permet pas d'équilibrer la section de fonctionnement sans hausse des taux. De plus, des emprunts seront à réaliser cette année pour financer les travaux prévus ce qui augmentera les dépenses de fonctionnement et d'autofinancement à la section d'investissement.

Aussi, la commission finances a proposé la hausse suivante des taux :

Taxes	Taux de référence de 2022 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9 10	Taux proportionnel (col 8 x col.10) 11
Taxe foncière (bâti).....	36,72	Produit total soustrait 945 394 900 292 Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	38.56
Taxe foncière (non bâti).	41,40		43.47
CFE.....	>>>		

Suite à cette augmentation, les taux de référence seront donc :

- Taxe foncière bâtie : 38.56 %
- Taxe foncière non bâtie : 43.47 %

afin de générer une recette de 945 394 € en 2022, hors déduction du coefficient correcteur et de allocations compensatrices détaillées ci-après.

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTES 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2022 7
Taxe foncière (bâti)	2 142 081	36,72	2 199 000	807 473	38.56	847 934	110,14
Taxe foncière (non bâti)	217 022	41,40	224 200	92 819	43.47	97 460	123,55
CFE				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case ☐				Totaux		945 394	

Puis il convient d'ajouter les allocations compensatrices et déduire la contribution du coefficient correcteur :

correcteur :

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2022												
945 394	+	24 627	+	31 695	+	0	-	0	+	- 110 451	=	891 265
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatoires et DCRTP		Versement FNIR		Contribution FNIR		Versement coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

Le produit net réellement perçu par la commune, avec cette augmentation des taux, est donc de **891 265 €**, soit un produit supplémentaire par rapport à 2021 de 66 934 € (en incluant la revalorisation des bases).

Les autres produits tels les autres participations sont constants par rapport aux années précédentes. Les revenus des immeubles sont prévus en baisse du fait de la faible location des salles municipales et de la baisse de loyers commerciaux (dédite d'un commerçant au 01.07.2022)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	48 000,00	0,00	22 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	92 465,00	0,00	91 165,00
73	Impôts et taxes	944 244,00	0,00	995 131,00
74	Dotations et participations	185 684,00	0,00	170 502,00
75	Autres produits de gestion courante	46 000,00	0,00	47 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 316 393,00	0,00	1 325 798,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	95 108,00	0,00	76 872,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 411 501,00	0,00	1 402 670,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 000,00		0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 000,00		0,00
TOTAL		1 413 501,00	0,00	1 402 670,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	148 567,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 551 237,00
--	---------------------

Pour mémoire

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	305 787,00
---	-------------------

L'autofinancement prévisionnel reflète, pour un budget voté en équilibre, les ressources propres correspondant à l'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer obligatoirement le remboursement du capital des emprunts de la dette puis les nouveaux investissements de la commune.

Le total des prévisions des recettes de fonctionnement est de 1 551 237 €, y compris la reprise de l'excédent antérieur reporté de 148 567 € suite à l'affectation du résultat 2021.

2-3 – Dépenses d'Investissement

Le budget 2022 est un budget ambitieux qui comprend les principales opérations d'investissement prévues dans cette mandature : rénovation thermique de l'école, fin de la démolition de l'ancienne pharmacie et étude pour l'aménagement d'une aire de stationnement en centre bourg, la mise en accessibilité des bâtiments publics (travaux groupe scolaire et étude Eglise/bibliothèque), l'aménagement et sécurisation de la Route Blanche et du carrefour des Jyrondelles/voie verte et des travaux divers de réfection de la voirie...

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	600,00	0,00	550,00	550,00	550,00
21	Immobilisations corporelles	143 100,00	16 772,00	37 020,00	37 020,00	53 792,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 317 442,00	312 095,00	1 478 727,00	1 478 727,00	1 790 822,00
	Total des dépenses d'équipement	1 466 142,00	328 867,00	1 531 297,00	1 531 297,00	1 860 164,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	113 639,00	0,00	119 655,00	119 655,00	119 655,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	113 639,00	0,00	119 655,00	119 655,00	119 655,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 578 781,00	328 867,00	1 650 952,00	1 650 952,00	1 979 819,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		1,00	1,00	1,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 000,00		1,00	1,00	1,00
	TOTAL	1 580 781,00	328 867,00	1 650 953,00	1 650 953,00	1 979 820,00

Les principaux postes d'investissement cette année (coût TTC) prévus sont :

- . Participation éclairage public (SYDESL) : 550 €
- . Acquisition de terrains nus et bâtis : 5 642 €
- . Agencement de terrain (plantation arbres et arbustes) : 1 500 €
- . Mises aux normes électriques bâtiments (ateliers et salle polyvalente) : 9 150 €
- . Installation de voirie (panneaux de police) : 2 000 €
- . Défense incendie et sécurité (poteau incendie chevigne et place du bourg) : 5 300 €
- . Acquisition matériel de voirie roulant : / €
- . Autre matériel et outillage de voirie : 400 €
- . Autre immobilisation : (RAR kiosque parking salle des sports) : 8 000 €
- . Matériel de transport (fourgon service technique) : 7 800 €
- . Acquisition matériel de bureau et informatique (poste accueil et compta mairie, service technique, renforcement sécurité) : 9 000 €
- . Acquisition mobilier école, rayonnage : 3 000 €
- . Acquisition matériels divers (bac à jeu, mobilier urbain) : 2 000 €

Opération d'équipement :

- . Op 38 : Travaux salle des sports : 20 500 €
- . Op 50 : Travaux bâtiments locatifs : 15 000 €
- . Op 53 : Travaux d'amélioration au cimetière : / €.
- . Op 82 : Travaux mise aux normes accessibilité bâtiments publics (accessibilité école et étude église/bibliothèque) : 81 325 €
- . Op 84 : Travaux groupe scolaire (y compris réfection garderie suite à sinistre grêle) : 93 100 €
- . Op 92 : Travaux sur voirie communale : 84 252 €
- . Op 97 : Création d'un parking en centre bourg (ex pharmacie) : 99 500 € pour la démolition du bâtiment et frais annexes et 20 000 € pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'aménagement.
- . Op 98 : Rénovation thermique école : 950 000 €, y compris maîtrise d'œuvre, études.
- . Op 99 : Création cuve de stockage : report de 17 145 €.

. Op 100 : Création itinérance douce et sécurisation route Blanche et aménagement du carrefour Route de Jyrondelles/voie verte : 410 000 € y compris maîtrise d'œuvre, études.

2-4 / Recettes d'Investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	582 154,00	36 409,00	842 708,00	842 708,00	879 117,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	343 519,00	0,00	365 587,00	365 587,00	365 587,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 562,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		931 235,00	36 409,00	1 208 295,00	1 208 295,00	1 244 704,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	61 480,00	0,00	59 871,00	59 871,00	59 871,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	231 886,00	0,00	230 453,00	230 453,00	230 453,00
138	Autres subvent ⁿ invest non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	78 600,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Total des recettes financières		373 966,00	0,00	367 324,00	367 324,00	367 324,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 305 201,00	36 409,00	1 575 619,00	1 575 619,00	1 612 028,00
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement (4)	364 685,00		288 617,00	288 617,00	288 617,00
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	18 262,00		17 170,00	17 170,00	17 170,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		1,00	1,00	1,00

Les recettes propres (autofinancement) et financières servent prioritairement au remboursement du capital des emprunts d'un montant de 117 655 € (en hausse par rapport au montant de 2021 de 111 639 € suite à la réalisation d'un emprunt de 100 000 € en 2021 pour financer les investissements)

Les recettes financières de l'exercice sont estimées à 39 871 € de FCTVA, et 20 000 € de taxes d'aménagement. Le virement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement à celle d'investissement est de 230 453 €.

Les autres principales recettes sont le report des subventions obtenues / ou demandées pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments (report de 21 569 €), auprès de MBA au titre du fonds de concours pour la voirie (10 480 €), de l'état pour le plan de relance numérique aux écoles (9 523 €), du conseil départemental pour 126 000 €, de l'Etat-FSIL pour 327 764 €, la Région-Effillogis pour 201 000 € pour la rénovation thermique de l'école et du Département pour la cuve enterrée de 4 060 €. L'aménagement et sécurisation de la route blanche et du carrefour des Jyrondelles ne bénéficie pas du financement sollicité auprès du Département qui a considéré que cette opération était de la voirie, faiblement aidée (4 680 € obtenus contre 50 000 € espérés), auxquels s'ajoutent 81 790 € de DETR, 12 000 € au titre des amendes de police et 78 631 € du fond de concours MBA.

La vente d'un immeuble (75 000 €) contribue également à l'équilibre du budget.

Malgré les subventions sollicitées et / ou obtenues et au produit exceptionnel de 75 000 € suite à la vente d'un appartement, une partie de ces investissements devra être financée par le recours à un emprunt de 365 587 € (dont une partie pour le préfinancement de la TVA qui sera récupérée en

année N+1 après la dépense). La hausse des taux permettra donc à la commune d'honorer ces nouvelles annuités et de continuer à investir.

3 – Vue d'ensemble du budget 2022

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 551 237 €	1 551 237 €
Section d'investissement	1 979 820 €	1 979 820 €
TOTAL	3 531 057 €	3 531 057 €

4 – Encours de la dette

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année.

2017	2018	2019	2020	2021	2022
136 785.77 €	138 812.18 €	138 710.17 €	133 403.45 €	127 522.74 €	131 028.58

Un emprunt de 100 000 € a été réalisé en 2021, générant une annuité nouvelle de 8 585.64 €.

L'emprunt 09053 « travaux 2009 » avec une annuité de 5 079.80 € étant soldé en 2021, la hausse finale est donc de 3 505.84 €.

ETAT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS

Cet état laisse apparaître une baisse des emprunts à moyen et long terme, ce qui devrait permettre de financer de nouvelles annuités.

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
03047	Rehabilitation bât. Mairie	22 769.32	22 769.32	22 769.32	5 692.33	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
04048	Trav aménag bât Mairie Tr 2-tranche 2	4 562.36	4 562.36	4 562.36	2 281.18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
05001	Financ acquisition des terrains-pour zone	6 070.09	6 070.09	6 070.09	6 070.09	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
09053	travaux d'investissement 2009	5 079.80	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11054	Construc garderie peri-scolaire	6 304.58	6 304.58	6 304.58	6 304.58	6 304.58	6 304.58	0.00	0.00	0.00	0.00
12055	Construction Garderie Périscolai	8 032.27	8 032.27	8 032.27	8 012.19	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14056	RENOVATION THERMIQUE SALLE DES	29 006.54	29 006.54	29 006.54	29 006.54	29 006.54	29 006.54	0.00	0.00	0.00	0.00
15058	TRAVAUX RUE BALVAY ET DEMOLITION	16 521.32	16 521.32	16 521.32	16 521.32	16 521.32	16 521.32	16 521.32	16 521.32	16 521.32	16 521.32
16059	TRAVAUX INVEST 2016 RUE FONTAINE	9 274.56	9 274.56	9 274.56	9 274.56	9 274.56	9 274.56	9 274.56	9 274.56	9 274.56	9 274.56
17060	TRVX INVESTISSEMENT 2017	8 880.28	8 880.28	8 880.28	8 880.28	8 880.28	8 880.28	8 880.28	8 880.28	8 880.28	0.00
19061	PRET AGILOR ACHAT FAUCHEUSE	5 037.64	5 037.64	5 037.66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
19062	AGRANDISST ECOLE MATERNELLE	5 983.98	5 983.98	5 983.98	5 983.98	5 983.98	5 983.98	5 983.98	5 983.98	5 983.98	5 983.98
21063	TRVX INVESTISSEMENT 2021 CONTRAT 211035G	0.00	8 585.64	8 585.64	8 585.64	8 585.64	8 585.64	8 585.64	8 585.64	8 585.64	8 585.64
Total budget BUDGET COMMUNAL M14		127 522.74	131 028.58	131 028.60	106 612.69	84 556.90	84 556.90	49 245.78	49 245.78	49 245.78	40 385.50

5 / Principaux ratios

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 627 508,00	1 737 894,00	818,67	895,39

Informations financières – ratios (2)		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	636,73
2	Produit des impositions directes/population	439,45
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	717,11
4	Dépenses d'équipement brut/population	951,00
5	Encours de dette/population	391,90
6	DGF/population	66,72
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	51,70 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97,32 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	132,62 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	54,65 %

6 - Effectifs de la Collectivité et Charges de Personnel

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	1,00	5,00	4,07	0,00	4,07
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2,00	1,00	3,00	2,07	0,00	2,07
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	4,00	10,00	8,36	1,04	9,40
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	1,49	0,00	1,49
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial	C	1,00	3,00	4,00	2,87	1,04	3,91
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	3,00	3,00	2,29	0,00	2,29
Adjoint technique territorial	C	0,00	1,00	1,00	0,66	0,00	0,66
Agent spécialisé principal 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	0,00	2,00	2,00	1,63	0,00	1,63
Agent spécialisé principal 2ème classe des Ecoles Maternelles	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10,00	8,00	18,00	14,72	1,04	15,76

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » est de 643 875 € en 2022.

Compensé à hauteur de 12 888 € par l'indemnité versée par la Poste et les remboursements des arrêts maladie du personnel estimés à environ 22 000 € à ce jour.

Le Maire, Pierre DESROCHES



